



CSAL du 11 janvier 2024 - compte-rendu

Évolution des emplois, transfert de mission SIE vers le PRS...

Le CSAL s'est tenu le 11 janvier avec pour ordre du jour :

1. PLF 2024 - Évolution des emplois
2. Expérimentation du transfert du SIE vers le PRS du recouvrement forcé des créances fiscales des professionnels
3. Questions diverses (travaux au SIP, horaires en direction...)

Suite à la lecture de la déclaration liminaire du syndicat FO-DGFIP 2A, la présidente Mme Bessou-Nicaise a répondu qu'elle fera remonter notre revendication en faveur de l'octroi de la prime GMBI pour les personnels injustement écartés du dispositif.

1 - PLF 2024 - Evolution des emplois

Comme chaque début d'année, le CSAL s'est tenu avec l'examen de la situation des emplois dans le département.

La direction locale a détaillé la note (cf. Fiche Emplois 2024 en pièce-jointe) qui décrit la méthodologie retenue afin de déterminer l'évolution du nombre d'emplois au niveau national et à la DRFIP de Corse du sud.

Il en résulte pour le 2A les modifications suivantes en termes d'évolution des emplois dans les services :

MODIFICATIONS TAGERFIP 2024

CRÉATIONS, SUPPRESSIONS et TRANSFERTS D'EMPLOIS PLF 2024					
	A	B	C	TOTAL	OBSERVATIONS
POSTE / SERVICE					
PCRP	+1				Renfort mission
Audit	+1				Renfort mission
Accompagnement des entreprises	+1				Renfort mission
Trésorerie hospitalière	+1				Renfort mission
SIE siège Ajaccio			-1		PLF 2023 / contribution MAGERFIP : 1 emploi C
SIP siège Ajaccio			-2		PLF 2023 / contribution MAGERFIP : 1 emploi C Transfert 1 emploi accueil Porto-Vecchio
SIP antenne Sartène			-1		PLF 2023 / contribution MAGERFIP : 1 emploi C
SIP accueil Porto-Vecchio			+1		Transfert d'emploi
BDV	-4				Transfert d'emplois
Brigade anti-fraude	+4				Transfert d'emplois suite à création
TOTAL	+4		-3	+1	

Ce tableau ainsi que les choix et l'argumentaire de la direction n'ont pas manqué de faire réagir les élus FO-DGFIP 2A :

En termes de présentation tout d'abord , **le syndicat a dénoncé cette présentation fallacieuse qui souligne au niveau national "l'évolution positive de +148 emplois" en espérant passer sous silence la réelle suppression de 200 emplois :**

FO a précisé que l'exercice 2024 voyait le transfert de missions à partir d'autres ministères ou directions des finances pour un équivalent de 349 emplois (dont 246 du Ministère de la Transition écologique concernant la taxe d'urbanisme, 52 emplois des douanes en raison du transfert vers la DGFIP de la gestion de taxes douanières...).

Dès lors, **la DGFIP va supporter au niveau national une charge supplémentaire de travail correspondant à 349 emplois mais avec seulement 148 apports en emploi.** On rencontre bien une suppression de 200 emplois au niveau national (et 1 emploi transféré vers le Centre administratif départemental de Nanterre).

Au niveau local :

- Cette année encore, comment l'administration ose t-elle mettre en avant de **soi-disant gains de productivité** pour justifier des suppressions d'emploi ?

La direction évoque par exemple la suppression de la Taxe d'Habitation principale comme gain de productivité, argument que FORCE OUVRIERE a toujours considéré irrecevable, surtout dans un département comme le notre où 40 % de l'habitat est en résidence secondaire. Le stock de 2800 e-contacts à ce jour au SIP d'Ajaccio, concernant la THS, en témoigne !

Pendant combien d'années l'administration va t-elle sortir du chapeau la carte magique du gain de productivité lié au prélèvement à la source ?! De trop nombreux emplois ont déjà été supprimés au SIP pour cette raison ! Merci, on a déjà donné !

- Les élus FO ne considèrent pas les choix d'affectations de certains cadres A supplémentaires comme les plus pertinents : concernant le renfort d'**un A pour l'accompagnement fiscal des entreprises**, avons-nous les compétences suffisantes pour nous substituer à des conseillers fiscaux en entreprise quand dans le même temps nous manquons de moyens pour rembourser dans les temps les Crédits Impôts Corse ?

Un autre cadre A pour renforcer la mission audit s'impose t-il quand on connaît la nature de cette mission en pratique : une mission en service commandé qui doit mettre en évidence des points que la direction veut voir modifiés, et le tout sans que soit évoqué bien évidemment le manque de personnels dans les services ?

- Si l'affectation d'un emploi d'adjoint supplémentaire à la Trésorerie hospitalière est satisfaisante et parfaitement justifiée, une **surprise de taille demeure cependant en raison de la non création du même emploi d'adjoint à la Paierie Régionale.**

Pourtant, à la demande du syndicat FO, la direction reconnaissait au printemps dernier l'utilité de cette mesure : elle la proposait même dans le Programme Annuel de Prévention afin de répondre aux nombreux Risques-Psycho Sociaux relatifs aux exigences de travail soulevés par les agents de ce poste dans le DUERP !

- **Transfert de 4 emplois cat A de la BdV (Brigade de Vérification) vers la BAF (Brigade Anti-Fraude) nouvellement créée :**

Rappelons qu'il y a un an, à l'occasion du même exercice, 4 emplois de cadres A étaient créés sur la BdV... 4 emplois qui n'ont jamais été pourvus. Nul n'ignore le manque d'attractivité de notre administration, ce qui se vérifie encore plus sur cette mission si particulière dans notre région.

Comme l'ont souligné les élus FO-DGFiP 2A au CSAL, se contenter de modifier l'appellation d'une structure ne la rendra pas pour autant davantage attractive.

La présidente Mme Bessou-Nicaise a alors précisé que la B.A.F. aura à intervenir uniquement sur les dossiers "fraudogènes". FORCE OUVRIERE a répondu que la BdV intervient déjà sur des dossiers de fraude, mais également que cet aspect du dossier ne peut apparaître qu'en cours d'investigations. Il est donc illusoire d'imaginer qu'un dossier puisse être qualifié de fraudogène ou non en amont !

Les élus FO ont surtout insisté sur la nécessaire attractivité à conférer à cette nouvelle brigade : Ils ont fait observer que si la BdV n'est déjà pas attractive, alors une brigade dédiée exclusivement à la lutte anti-fraude le sera encore moins !

Dès lors, des collègues ne seront intéressés par cette B.A.F. que si le régime indemnitaire est clairement plus avantageux que celui actuellement en BdV. Comme les élus FO-DGFiP 2A l'ont précisé, il est indispensable d'obtenir pour cette mission une ACF particulière et une rémunération calquée sur celle des vérificateurs en DIRCOFI.

La directrice s'est dit en accord avec notre position et espère obtenir un régime indemnitaire favorable pour cette brigade.

Des agents actuellement en BdV sont-ils potentiellement intéressés par cette mesure, a demandé le syndicat ? La direction a répondu qu'ils n'en n'avaient pas encore été informés...

Pour FO, l'obtention d'un régime indemnitaire favorable est la condition *sine qua non* du succès de cette B.A.F. ... en l'absence de quoi elle se résumera encore à une "Brigade des Affectations Fantômes"!

Résultats :

-3 agents C, + 4 cadres A ... En effet, comme il y a davantage d'emplois vacants en catégorie C, c'est "moins brutal" pour la direction de supprimer un emploi non occupé que d'avoir à demander à un agent de déposer une demande de mutation suite à la suppression de son poste.

3 emplois cat C sont ainsi supprimés : 1 à l'antenne du SIP de Sartène, 1 au SIP d'Ajaccio, 1 au SIE d'Ajaccio SANS LA MOINDRE JUSTIFICATION !

Comme l'a dénoncé le syndicat, dans les services qui supportent des vacances d'emplois, non seulement les collègues se récupèrent le boulot des "chaises vides", mais en plus ils savent que

c'est leur structure qui se verra probablement encore amputée d'un emploi l'année suivante ! Dès lors, qui peut encore s'étonner de la démotivation généralisée dans les services ?!

Une seule maigre création d'emploi dans un département sinistré en termes d'effectifs (sous-effectif supérieur à la moyenne nationale comme nous le démontrent les tableaux de bord de veille sociale année après année), **c'est inacceptable, insupportable !**

Une seule création d'emploi... mais qui de toute façon ne sera pas pourvue : En effet, au 1er janvier, il s'avère que nous connaissons la situation catastrophique suivante en terme d'effectifs :

244 agents affectés pour 260 emplois, soit 16 emplois vacants (23,3 si l'on prend en compte les temps partiels !)

Une telle évolution des emplois ne pouvait rencontrer qu'un **vote contre unanime des syndicats (FO : 5 contre , Solidaires : 2 contre)**.

Ce vote contre unanime implique donc une 2ème convocation du CSAL... Mais "l'affichage" sur Ulysse du relevé de conclusions de cette 1ère séance prouve bien que pour la direction locale, c'est déjà entériné !

p.s. : A consulter en pièce-jointe le TAGERFIP (situation théorique des effectifs par service) et le tableau de la situation réelle des effectifs par grade et service.

2 - Expérimentation du transfert du SIE vers le PRS du recouvrement forcé des créances fiscales des professionnels

M. Lermينياux (chef du Pôle État - Affaires régionales - Secteur public hospitalier) et M. Therasse (chef du Pôle métiers - Missions départementales) ont présenté l'expérimentation déjà appliquée depuis 2021 dans 5 départements - le Loiret, la Haute-Savoie, la Somme, la Guadeloupe, la Creuse, étendue au 1er septembre à 14 départements dont la Corse du sud.

Cette expérimentation (cf. note en pièce-jointe) prévoit le transfert au P.R.S. du recouvrement forcé des créances fiscales des professionnels actuellement réalisé au S.I.E.

A la lecture de l'argumentaire développé dans cette note nationale, les élus FO-DGFIP 2A on fait part de leurs inquiétudes :

- **"Offrir aux usagers un interlocuteur unique"** : le SIE est déjà aujourd'hui l'interlocuteur unique des professionnels ! Le PRS serait l'interlocuteur unique si toutes les créances y étaient transférées. Si tel est l'objectif final, que l'expérimentation le mentionne !

- **"Spécialiser la mission recouvrement force des professionnels"** : Le SIE est justement un service spécialisé quand le P.R.S. au contraire intervient pour les professionnels et les particuliers !
- **"renforcer les PRS pour leur permettre d'atteindre une taille critique"** : Nonobstant le fait que "renforcer", c'est au contraire pour éviter une taille critique, non pas pour "permettre de l'atteindre" (!), ce dernier argument donne à son tour une tonalité peu rassurante :

"Interlocuteur unique", "spécialiser", "taille critique"... 3 arguments qui ont constamment présidé à toutes les restructurations subies dans un passé récent par notre administration, a fait remarquer FORCE OUVRIERE !

La seule différence réside dans le calendrier : après des fusions/restructurations accélérées, précipitées... élargir cette-fois-ci l'expérimentation de 5 à 14 départements au bout de 2 ans 1/2 peut paraître surprenant.

Comme l'ont affirmé les élus FO, c'est moins surprenant quand on observe les dernières mesures nationales relatives aux SIE (et déjà dénoncées par le syndicat national FO-DGFiP dans son communiqué « HpyocriSIE du 1^{er} novembre 2023) : le syndicat a rappelé qu'au niveau national, des structures supra-départementales s'implantent, elles, à un rythme plus soutenu, et absorbent des missions des SIE à tel point que l'on assiste aujourd'hui à la disparition de ces postes dans certains départements.

Effectivement, 6 antennes de "SIE à distance", avec un périmètre supra départemental, ont vu le jour en septembre 2023, 7 autres sont déjà programmées en septembre prochain, sans oublier les Centres de Contact des Professionnels qui eux aussi empiètent sur les missions des SIE.

Très clairement, ce transfert de missions des SIE vers le PRS s'inscrit dans ce schéma de désossement des S.I.E. avant liquidation définitive !

Pour en revenir à la note de présentation, FO a tenu à préciser que, contrairement à ce que prévoit la note, les créances qui resteraient à la charge du SIE (celles inférieures à 200 euros) nécessiteraient encore des actions de la part des agents. Cette même note demeure également trop vague par bien des aspects : quel impact par exemple en termes de comptabilité ? Comment quantifier la charge de travail transférée alors que, comme l'indique la note, le nombre d'emplois transférés du SIE vers le PRS sera établi "*selon un quantum qui reste à déterminer (...) lorsque se sera tenu un groupe de travail destiné à mieux préciser encore les tâches transférées*" ?

Bref : une opération qui ne quantifie ni les tâches transférées ni les emplois, et qui s'inscrit dans un contexte de transfert de missions entraînant la disparition des S.I.E. ne pouvait qu'aboutir au votre contre des élus FORCE OUVRIERE.

Vote contre unanime des syndicats :

FO : 5 contre

Solidaires : 2 contre

3) Questions diverses :

- **Horaires à la direction :**

Après l'avoir déjà évoqué lors du CSAL du 7 décembre, les élus FO-DGFiP 2A ont demandé à la direction si elle avait programmé l'enquête à mener auprès des agents en poste à la direction, av. de la Grande Armée, concernant la modification des plages variables.

En effet, depuis la suppression du parking, certains agents stationnent plus tôt pour trouver une place aux abords de la direction et arrivent avant 7h30 au bureau. Un début de plage variable à 7h au lieu de 7h30 serait alors souhaitable. La procédure nécessite une consultation des agents. La direction a répondu au syndicat qu'elle comptait mener cette enquête au cours du 1er trimestre.

- **Travaux au SIP d'Ajaccio :**

Quelle ne fut pas la surprise des agents du SIP d'Ajaccio d'assister à des travaux, mardi 12 décembre, sans la moindre information, les laissant eux et les contribuables avec des bâches en guise de cloisons. Les organisations syndicales réunies 5 jours avant en CSAL n'étaient pas plus informées.

La direction a répondu qu'elle aussi avait été prise au dépourvu face à l'entreprise qui a prévenu au dernier moment qu'elle allait intervenir. Il s'agissait de travaux pour créer un "chemin de fuite" (couloir arrière) pour la sécurité des personnels.

Si l'on admet bien volontiers que l'administration ne maîtrise pas tous les paramètres dans ce type d'intervention, **le syndicat FORCE OUVRIERE a tout de même dénoncé, encore une fois, l'absence de plan de prévention. Celui-ci aurait permis de programmer à l'avance comment les missions pouvaient continuer à s'exercer ou non durant le chantier** (agents en présentiel ou non, mesures à prendre pour la sécurité des personnels et la protection du matériel...)

Le syndicat avait déjà eu l'occasion de dénoncer la même absence de plan de prévention à la direction, il y a quelques mois, lors du remplacement des baies vitrées au rez-de-chaussée (service compta). Un plan aurait évité aux agents à la caisse de manier les fonds à 3 mètres des passants sur le trottoir, sans le moindre élément de façade ni la moindre baie vitrée pour les séparer...

N'attendons pas l'accident pour enfin opter pour les bonnes pratiques, qui plus est lorsque celles-ci sont réglementaires !

Les élus FO-DGFiP 2A au CSAL

**Alain BOZZI
Matthieu CAILLAUD
Jacqueline MAGESCAS
Jean-Michel MARIE
Erwin ZYS-LAUNAY
Josette RENUCCI**